



5 SESSIONS
2 Ans

Brevet de Technicien Professionnel (BTP)

Publication au JORT 21 / 10 / 2016 N° 86

Le technicien en comptabilité enregistre et traite des informations relatives aux mouvements financiers d'une entreprise ou d'un service. Il impute les opérations comptables et les enregistre sur des journaux divisionnaires informatisés ou sur papier. Il rend ainsi compte en termes monétaires de l'activité économique de l'entreprise vis-à-vis de la réglementation fiscale ou de la législation sociale du travail (tenue des journaux, des comptes d'exploitation, des livres de paie).

Perspectives d'emploi

Emplois visés :

Technicien comptable

Principales tâches :

- Tenue des livres comptables
- Élaboration des états financiers
- Facturation
- Recouvrement
- Paie
- Fiscalité

Conditions d'admission

Brevet de Technicien Professionnel (BTP) :

Satisfaire aux conditions d'admission à un BTP telles que fixées par le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi (C.A.P ou 5e année accomplie).

